

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculation) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publié sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION DES PLATEAUX

Suivant réquisition n° 03181-RP déposée le 19 août 2021, M. AMEGANVI Koffi Agbéko, profession : retraité demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, Mandataire des Héritiers AMEGANVI Kwassi Ezou, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain scindé en deux parties A et B ayant tous deux la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 43ha 76a 36ca, situé à Kpélé-Elé, connu sous le nom de Apatsani commune de Kpélé 1 et borné : Parcelle A : au Nord par les propriétés AGBLO, celle de la Collectivité BOKO, GBLEGO, DJIMADA et MOSSIVI, au Sud par l'emprise de la rivière Fièté à l'Est par les propriétés DJIMS, XOLODJI Atsu Thoman, ABAH Yawo et à l'Ouest par les propriétés EGU Paus et EGU Djonssine. Parcelle B : au Nord par l'emprise de la Rivière Fièté, au Sud par la propriété AVOME, à l'Est par la propriété GBLEGO Esther et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité NYAKPO.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux Héritiers de feu AMEGANVI Kwassi Ezou et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05658-RP déposée le 24 novembre 2022, Mme ABOTSI Evelyn Akuvi M. profession : menagère demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 99ca, situé à Kpalimé connu sous le nom de Nyivémé commune de Kloto 1, et borné : au Nord par la propriété GOMASHI Theodore, au Sud par la propriété TOULASSI, à l'Est par l'emprise du Ruisseau Agbassiandi et à l'Ouest par un passage de 6m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05805-RP déposée le 15 décembre 2022, Mme SAKOH Bayounina Adjo, profession : étudiante demeurant à Tsévié et domicilié à Tsévié, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02ha 00a 33ca, situé à Gléi connu sous le nom de Iroéo commune de Ogou 3, et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la Collectivité ALABA et à l'Ouest par la Route Koussogba-Gléi de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05806-RP déposée le 16 décembre 2022, M. ECOUE Marie Adakou, profession : employé demeurant en France et domicilié en France, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03ha 85a 63ca, situé à Agotimé Adamé Connu sous le nom de Nyamessi Commune de Agou 1, et borné : au Nord par la propriété DZAGO Komlan, au Sud et à l'Est par la propriété de la Collectivité SOKPO et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité DOUNOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05807-RP déposée le 16 décembre 2022, Mme DAGOH Inan-Aleman M. profession : gest. ress. humaines demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, Mandataire de SETODJI Emeline Theana A. et SETODJI Lilly Talhia E., demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 01a 16ca, situé à Agou Akplolo Connu sous le nom de Akplolo Commune de Agou 1, et borné : au Nord et à l'Ouest par la propriété AGOUDA Komla Kayetse, au Sud par la propriété MEHOTSE et à l'Est par la propriété de la Collectivité DAKE.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à SETODJI Emeline Theana A. et SETODJI Lilly Talhia E. et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05808-RP déposée le 16 décembre 2022, M. EDOH Mamadou, profession : pharmacien demeurant à Atakpamé et domicilié à Atakpamé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18a 57ca, situé à Houdou connu sous le nom de Yoro-Kpodji commune de Ogou 1, et borné : au Nord par la Route de Klala de 30 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par la propriété de la Collectivité DOTOU et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité DOTOU et une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05809-RP déposée le 16 décembre 2022, Mrs. EDOH Mamadou et EDOH Alassane, profession : pharmacien et enseignant demeurant à Atakpamé et Lomé et domicilié à Atakpamé et Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 13a 78ca, situé à Moretan connu sous le nom de Dogba commune de Est-Mono 2, et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKOMAGNI et à l'Est par la Route Agodéka-Morétan de 30 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05810-RP déposée le 16 décembre 2022, M. DZIDZONU Komla, profession : retraité demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 37ha 75a 67ca, situé à Kpimé connu sous le nom de Wowoa commune de Kloto 2, et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la ADZA Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05811-RP déposée le 19 décembre 2022, M. WOTOH Yao Afedo Nukunu, profession : retraité demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Agomé connu sous le nom de Ayixoé commune de Ogou 1, et borné : au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14 m chacune, à l'Est par les lots N° 96 et 97 et à l'Ouest par les lots N° 100 et 101.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05812-RP déposée le 19 décembre 2022, Mme ADOKPA BIOVA Wotoh, profession : retraitée demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 14ca, situé à Agomé connu sous le nom de Kpodzimodzi commune de Kloto 1, et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest respectivement par les lots N° 1, 5 et 4 et à l'Est par une rue non dénommée de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05813-RP déposée le 19 décembre 2022, Mme ADOKPA BIOVA Wotoh, profession : retraitée demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 00ca, situé à Agomé connu sous le nom de Kpodzimodzi commune de Kloto 1, et borné : au Nord, au Sud et à l'Est respectivement par les lots N° 10, 7 et 9bis et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05814-RP déposée le 19 décembre 2022, M. WOTOH Afedo Nukunu, profession : retraité demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 14ca, situé à Agomé connu sous le nom de Kpodzimodzi commune de Kloto 1, et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots N° 6, 15 et 13 et au Sud par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05815-RP déposée le 19 décembre 2022, M. WOTOH Afedo Nukunu, profession : retraité demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 49ca, situé à Agomé connu sous le nom de Kpodzimodzi commune de Kloto 1, et borné : au Nord par les lots N° 9 et 9bis, au Sud par les lots N° 5 et 6, à l'Est et à l'Ouest respectivement par deux rues non dénommées de 16 et 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05816-RP déposée le 19 décembre 2022, M. TENU Yawovi Agbessi, profession : responsable commercial demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28a 57ca, situé à Agou Tomégbé connu sous le nom de Kpétsi commune de Agou 1, et borné : au Nord par la propriété de la Collectivité KPONYE DATE, au Sud par la propriété de la Collectivité AKOTSU, à l'Est par la Route de Tomégbé de 20 m et à l'Ouest par la propriété NYAWO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05817-RP déposée le 19 décembre 2022, M. ASSAGBA Koku Atsu, profession : comptable gestionnaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 74ca, situé à Kpalimé connu sous le nom de Kpégolonou commune de Kloto 1, et borné : Nord, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots N° 29, 38 et 43 et au Sud par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05818-RP déposée le 19 décembre 2022, M. ADOKPA ESSI Biova, épouse WOTOH, profession : retraitée demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 49ca, situé à Agomé connu sous le nom de Kpodzimodzi commune de Kloto 1, et borné : au Nord et à l'Est respectivement par les lots N° 3, 6 et 8, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées respectivement de 20 et 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05819 -RP déposée le 19 décembre 2022, M. BAWA Yawo James, profession : technicien demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04ha 96a 63ca, situé à Agbatitoè connu sous le nom de Komla Kopé commune de Haho 3, et borné : au Nord-Est et au Sud par la propriété YOVOGAN et à l'Ouest par la Piste Agbatitoè-Komlan Kopé de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05820-RP déposée le 19 décembre 2022, M. DROFENOU Kodjo, profession : analyste financier, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04ha 10a 01ca, situé à Kpélé Goudévé connu sous le nom de Aziawonou commune de Kpélé 2, et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUGBANI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05821-RP déposée le 19 décembre 2022, M. DROFENOU Kodjo, profession : Analyste Financier, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 09ha 43a 41ca, situé à Kpélé Goudévé connu sous le nom de Kpého commune de Kpélé 2, et borné : au Nord par la propriété ASSEMPA Messan, au Sud par la propriété ETSE BRE Agavé, à l'Est par l'emprise de la Rivière Kpého et à l'Ouest par la propriété Docteur PETIT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05822-RP déposée le 19 décembre 2022, M. DROFENOU Kodjo, profession : analyste financier demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10ha 34a 42ca, situé à Kpélé Goudévé connu sous le nom de Aziawonou commune de Kpélé 2, et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOUGBANI et à l'Est par la Route Kayikopé-Babakopé de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05823-RP déposée le 19 décembre 2022, M. DROFENOU Kodjo, profession : analyste financier demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 62ca, situé à Govié Konda connu sous le nom de Adjové commune de Kpélé 1, et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMEGAN K. Mawuna et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05824-RP déposée le 19 décembre 2022, M. KONLANI Nayondjoa, profession : enseignant chercheur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04ha 10a 01ca, situé à Dalia connu sous le nom de Atchavé commune de Haho 1, et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité GUENOU et au Sud par l'emprise d'un RUISSEAU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05825-RP déposée le 19 décembre 2022, M. KONLANI Nayondjoa, profession : enseignant chercheur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16a 35ca, situé à Kpélé connu sous le nom de Batokpo commune de Haho 1, et borné : au Nord et à l'Ouest par la propriété AWOGA, au Sud par une rue de 16 m et à l'Est par la Route Kpélé-Dalia-Djébé de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05826-RP déposée le 19 décembre 2022, M. HOUNGBEDJI Seho, profession : enseignant demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 19a 69ca, situé à Kati connu sous le nom de Sigbassimé commune de Kloto 2, et borné : au Nord et à l'Est par la propriété de la Collectivité NOUGBEZO, au Sud par la propriété AGONDE Kodjovi Holaly et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité GLEDENOU ADJASSOU et celle AMOUSSOUVI Kpotaka Délého.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05827-RP déposée le 19 décembre 2022, M. HOUNGBEDJI Seho, profession : enseignant demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04ha 41a 83ca, situé à Kati connu sous le nom de Sigbassimé commune de Agou 1, et borné : au Nord et au Sud par la propriété GEDENU, à l'Est par la propriété GEDENU et celle NUGUEZO et à l'Ouest par la propriété KPEKLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05828-RP déposée le 19 décembre 2022, M. HOUNGBEDJI Seho, profession : enseignant demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02ha 03a 94ca, situé à Kpédomé connu sous le nom de Amoudji Kopé commune de Haho 3, et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété MESSAH et à l'Est par la propriété N'LEDJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05831-RP déposée le 19 décembre 2022, M. SOSSOUKPE Komi Ametowou, profession : tech. sup. éLectrotec demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 30ca, situé à Djemegni connu sous le nom de Tzagba commune de Haho 2, et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la Famille GBWADE et au Sud par la Route Notsè- Tohoun de 40 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05832-RP déposée le 19 décembre 2022, M. SOSSOUKPE Komi Ametowou, profession : tech. sup. éLectrotec demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 39a 26ca, situé à Djemegni connu sous le nom de Tzagba commune de Haho 2, et borné : au Nord par la Route Notsè- Tohoun de 40 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la Famille EDAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05833-RP déposée le 19 décembre 2022, Mme BAKPAH Mawassawe, profession : sage femme d'état demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 13a 06ca, situé à Akpaka connu sous le nom de Agadja-Agnidofé commune de Ogou 1, et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité KOKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05834-RP déposée le 19 décembre 2022, Mme BAKPAH Mawassawe, profession : sage femme d'état demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 06ca, situé à Atakpamé connu sous le nom de Sada commune de Ogou 1, et borné : au Nord et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité DEGBEGNON, au Sud et à l'Est respectivement par des rues non dénommées de 20 et 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05835-RP déposée le 19 décembre 2022, M. AKAKPO Videsse, profession : enseignant demeurant à Notsè et domicilié à Notsè, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 03ca, situé à Notsè connu sous le nom de Sabakomé commune de Haho 1, et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKAKPO Kodjo et à l'Est par une rue en projet de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05836-RP déposée le 19 décembre 2022, M. EVEGNA Yaovi, profession : chauffeur demeurant à Hiheatro et domicilié à Hiheatro, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 52ca, situé à Hiheatro connu sous le nom de Elavagnon commune de Amou 3, et borné : au Nord et à l'Ouest par des passages de 8 et 6 m, au Sud par la propriété LATEKPO et à l'Est par la propriété WADJA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05837-RP déposée le 19 décembre 2022, M. DJAKOUTI Mitré, profession : pasteur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, Mandataire de l'Eglise des Assemblées de Dieu, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 62ca, situé à Atakpamé connu sous le nom de Adanlekpédji commune de Ogou 1, et borné : au Nord par l'emprise du Ruisseau Eke, au Sud et à l'Est par la propriété OWODUI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise des Assemblées de Dieu et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05838-RP déposée le 19 décembre 2022, M. ADJIVON Kodjo Sassou, profession : sans profession demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 123ha 13a 84ca, situé à Kpélé Goudévé connu sous le nom de Détoé commune de Kpélé 2, et borné : au Nord et au Sud par la propriété de la Succession DETI Eni, à l'Est par la propriété OWOUNO et l'emprise de la rivière Dété et à l'Ouest par la propriété de la Succession DETI Eni et l'emprise de la Rivière Détoé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05839-RP déposée le 20 décembre 2022, M. ADABRAH Koffi Essouam, profession : tech. gén. civ. demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 84ca, situé à Kpalimé connu sous le nom de Agogomé commune de Kloto 1, et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots N° 145, 150 et 37 et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05840-RP déposée le 20 décembre 2022, M. SALAMI Nadjimou, profession : directeur de société demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03ha 01a 96ca, situé à Kpédomé connu sous le nom de Gnignon commune de Haho 3, et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DEGBE et au Sud par la propriété KOGLO Koffi C.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05841-RP déposée le 20 décembre 2022, M. SALAMI Nadjimou, profession : directeur de société demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24a 13ca, situé à Kpédomé connu sous le nom de Gnignon commune de Haho 3, et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DEGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05842-RP déposée le 20 décembre 2022, M. TCHAMSI Kokou Mountou, profession : directeur de société demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10ha 92a 89ca, situé à Detidekè connu sous le nom de Anyahoé commune de Agou 2, et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GALLEY Yaotsè et DZAKA Koffi et à l'Est par la Route Lankui-Woglo Kopé de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05843-RP déposée le 20 décembre 2022, M. GLEY Yawovi Mawuli, profession : infirmier d'état demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 28a 48ca, situé à Gbalavé connu sous le nom de Agbato commune de Kloto 1, et borné : au Nord par la propriété EHO, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété FOMMEDE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05844-RP déposée le 20 décembre 2022, M. SETCHI Ezi, profession : maçon demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 01a 87ca, situé à Atakpamé connu sous le nom de Maromi commune de Ogou 1, et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité TCHOMON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05845-RP déposée le 20 décembre 2022, Mme ETEH Dede Anna, profession : juriste demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 21ca, situé à Kpalimé connu sous le nom de Volové commune de Kloto 1, et borné : au Nord par la propriété MEWOKPO, au Sud par la propriété AKANE, à l'Est par la Route Internationale Kpalimé-Ho de 30 m et à l'Ouest par la propriété TOGBUI GOH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05846-RP déposée le 20 décembre 2022, M. ATAKPAMA Wouyo, profession : docteur biologiste demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02ha 00a 00ca, situé à Dawlotou connu sous le nom de Dzavémé commune de Kpélé 1, et borné : au Nord par la propriété TETE, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBEVE K. Amuzu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05847-RP déposée le 20 décembre 2022, M. ATAKPAMA Wouyo, profession : docteur biologiste demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04ha 12a 31ca, situé à Dawlotou connu sous le nom de Dzavémé commune de Kpélé 1, et borné : au Nord par la propriété ADOSSI Lébéné, au Sud par la propriété GBEVE Koku Amuzu, à l'Est par la propriété DZELOU Kossi et à l'Ouest par la Route Dzave-Kpekpete de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05848-RP déposée le 20 décembre 2022, M. ATAKPAMA Wouyo, profession : docteur biologiste demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 08ha 30a 04ca, situé à Dawlotou connu sous le nom de Dzavémé commune de Kpélé 1, et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ADOSSI et à l'Ouest par la Route Kpekpeta-Dzeve de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05849-RP déposée le 21 décembre 2022, M. TSOLENYANU Komi Dodzi, profession : carreleur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Kpélé Adeta connu sous le nom de Adjankpo commune de Kpélé 1, et borné : au Nord et au Sud par des rues non dénommées respectivement de 14 et 12 mètres, à l'Est et à l'Ouest par la propriété WUWU Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05850-RP déposée le 21 décembre 2022, M. TSOLENYANU Komi Dodzi, profession : carreleur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20a 24ca, situé à Kpalimé connu sous le nom de Dedelomé commune de Kloto 1, et borné : au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 mètres chacune, au Sud et à l'Est par la propriété ASSIFLE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05851-RP déposée le 21 décembre 2022, M. AWOKOU Fantche, profession : medecin demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07ha 01a 85ca, situé à Notsè connu sous le nom de Gbédjrovi commune de Haho 1, et borné : au Nord par la Route Mayikpo-Gbédjrovi de 20 mètres, au Sud et à l'Ouest par la propriété ALIDJINO et à l'Ouest par la propriété ATTIDEKE TékoA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05852-RP déposée le 21 décembre 2022, M. ATTAH Kokou Mawunya, profession : environnementaliste demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 05a 10ca, situé à Agou Gadja connu sous le nom de Godzi commune de Agou 1, et borné : au Nord par la propriété DOKOU Komi Dieudonné, au Sud par la propriété ABINO, à l'Est par la propriété AWUYA Yao et à l'Ouest par la propriété KLU Komla Kuma.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05853-RP déposée le 21 décembre 2022, M. ATTAH Kokou Mawunya, profession : environnementaliste demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14a 96ca, situé à Danyi Apéyémé connu sous le nom de Bloumon commune de Danyi 1, et borné : au Nord par la propriété VOULE, au Sud et à l'Ouest par des rues en projet de 14 mètres chacune et à l'Est par la propriété VOULE et celle BASSAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05854-RP déposée le 21 décembre 2022, M. EKLOU Koffi Samuel, profession : évangéliste pasteur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20ha 00a 79ca, situé à Amakpapé connu sous le nom de Djagblé Mayikou commune de Haho 1, et borné : au Nord par la propriété BAKPO Koffi, au Sud par la piste Djagblé- Afougandji, à l'Est par l'emprise du Ruisseau Atsron et à l'Ouest par la propriété BAKPO Kouma et celle BAKPO Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05855-RP déposée le 21 décembre 2022, M. DRAH Yawo Mawuena, profession : pasteur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 46a 99ca, situé à Havé connu sous le nom de Nyogbo Monu commune de Agou 1, et borné : au Nord et au Sud par des rues en projet de 14 mètres chacune, à l'Est par l'emprise d'une ligne de Haute Tension de 25 m et à l'Ouest par la Route Nationale N° 5 Lomé-Kpalimé de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05856-RP déposée le 21 décembre 2022, M. AMADOU Abdou-Djaborou, profession : commerçant demeurant à Kpalimé et domicilié à Kpalimé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Kpalimé connu sous le nom de Zomayi Kpota commune de Kloto 1, et borné : au Nord et à l'Ouest par les lots N° 437A et 436, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 20 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05857-RP déposée le 21 décembre 2022, M. AGBEMADON Amevor Komlan, profession : déclarant en douanes demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Djama connu sous le nom de Agbadou commune de Ogou 1, et borné : au Nord et à l'Ouest par la propriété OUNTCHOU Komi et OUNTCHOU Ezi, au Sud par un passage de 6 m et à l'Est par une rue non dénommée de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05858-RP déposée le 21 décembre 2022, M. AGBEMADON Amevor Komlan, profession : déclarant en douanes demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 98ca, situé à Kuma Tsamé connu sous le nom de Anavan commune de Kloto 3, et borné : au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 12 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété GBEVE Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05859-RP déposée le 21 décembre 2022, M. CODJIE Yawo Dzodzi E. profession : ingénieur financier demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13a 00ca, situé à Danyi Atigba connu sous le nom de Aflavita commune de Danyi 1, et borné : au Nord par la propriété AGBETE, au Sud par la Route N'Digbe-Atigba de 30 mètres, à l'Est par la propriété CODJIE Yawo D. et à l'Ouest par la propriété AMEFIAWOLE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05860-RP déposée le 21 décembre 2022, Mme YANDA Rekia, profession : employée de société demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13a 44ca, situé à Kpalimé connu sous le nom de Kpéganfe commune de Kloto 1, et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GOKA Raphaël et à l'Est par une rue en projet de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05861-RP déposée le 21 décembre 2022, Mme KANGNI-SOUKPE Dopé, profession : couturière demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 03a 91ca, situé à Kpimé connu sous le nom de Tomégbé commune de Kloto 2, et borné : au Nord par la propriété APEDO Bonu, au Sud par la propriété AYAM, à l'Est par la propriété GBKOU Kossi et AMEYISSA Gilbert et à l'Ouest par la propriété DAVID et celle APEDO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05862-RP déposée le 21 décembre 2022, Mme YANDA Rekia, profession : employée de société demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 09a 20ca, situé à Kpalimé connu sous le nom de Kpéganfe commune de Kloto 1, et borné : au Nord par le lot N° 4, au Sud par la propriété GOKA Raphaël, à l'Est par les lots N° 7 et 9 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05863 -RP déposée le 21 décembre 2022, M. OYESSOLA Julien Akanbi, profession : commercial demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Gbalavé Tsadomé connu sous le nom de Xetseve commune de Kloto 1, et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMETEPE et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05864-RP déposée le 21 décembre 2022, Mme ASSIH Emma-Tatiana A., épouse GHANGO, profession : revendeuse demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Wahala connu sous le nom de Abalo Kopé commune de Haho 4, et borné : au Nord au Sud par la propriété PANALOKONDO, à l'Est et à l'Ouest par des rues en projet respectivement de 16 et 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05865-RP déposée le 21 décembre 2022, M. ADOM Wiyou Kpao, profession : medecin demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 50a 21ca, situé à Wahala connu sous le nom de Abalo Kopé commune de Haho 4, et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues respectivement de 14, 16 et 16 mètres et au Sud par la propriété PANALOKONDO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05866-RP déposée le 22 décembre 2022, M. d'ALMEIDA Kodjo, profession : magistrat demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 02ca, situé à Agomé Kpalimé connu sous le nom de Yokélémondzi commune de Kloto 1, et borné : au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14 mètres chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKPATSA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05867-RP déposée le 22 décembre 2022, M. AKOHIN Essènouw, profession : délégué médical demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17a 90ca, situé à Gléi connu sous le nom de Kobouko commune de Ogou 3, et borné : au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 mètres chacune, au Sud et à l'Est par la propriété BOUKARI Mamah et ANOUSSOUWA Kossiwa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05868-RP déposée le 22 décembre 2022, M. AKOHIN Essènouwa, profession : délégué médical demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 35a 53ca, situé à Gléi connu sous le nom de Kobouko commune de Ogou 3, et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 mètres chacune et à l'Ouest par la propriété BOUKARI Mamah et ANOUSSOUWA Kossiwa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05869-RP déposée le 22 décembre 2022, M. KPONOUBOU Kokou Bléwoussi, profession : sans profession demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 38ca, situé à Kpodzi connu sous le nom de Togotakpui commune de Kloto 1, et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DZUGBO et au Sud par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05870-RP déposée le 23 décembre 2022, M. KPONOUBOU Kokou Bléwoussi, profession : sans profession demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Agomé Kpodzi connu sous le nom de Didogome-Badomé commune de Kloto 1, et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOFFI et à l'Est par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05871-RP déposée le 23 décembre 2022, M. ASALA Nosi, profession : retraité demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 48ca, situé à Ouma connu sous le nom de Amlame commune de Amou 1, et borné : au Nord et au Sud par la propriété NAYO, à l'Est et à l'Ouest par des rues en projet de 16 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05872-RP déposée le 23 décembre 2022, M. ASALA Nosi, profession : retraité demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 09a 83ca, situé à Hiheatro connu sous le nom de Hiheatro commune de Amou 3, et borné : au Nord par l'ancienne Route Badou-Atakpamé de 70 m, au Sud et à l'Est par la propriété AKOSSELE et à l'Ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05873-RP déposée le 23 décembre 2022, M. ASALA Nosi, profession : retraité demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17a 97ca, situé à Ouma connu sous le nom de Amlame commune de Amou 1, et borné : au Nord par la Route Nationale N° 5 de 70 m, au Sud et à l'Est par la propriété AMETANA et à l'Ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05874-RP déposée le 23 décembre 2022, M. ASALA Nosi, profession : retraité demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain scindé en deux parties A et B ayant tous deux la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 34a 03ca, situé à Nyivé connu sous le nom de Wodomé commune de Kloto 1, et borné : Parcelle A : au Nord et à l'Est par la propriété KOTOE Komi, au Sud par la Route Nyivé-Tohomé de 16 mètres et à l'Ouest par le Village Nyivé. Parcelle B : au Nord par la Route Nyivé-Tohomé de 16 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOTOE Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05875-RP déposée le 23 décembre 2022, M. ASALA Nosi, profession : retraité demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 84ca, situé à Kpalimé connu sous le nom de Tsivé commune de Kloto 1, et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AYIM et à l'Ouest par une rue en projet de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05876 –RP déposée le 23 décembre 2022, M. AKPO Yaovi, profession : couturier demeurant à Anié et domicilié à Anié, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Anié connu sous le nom de Kpassa-Kopé commune de Anié 1, et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la Collectivité KOFFI ENOUATCHI et à l'Ouest par la Route Nationale N° 1 de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05877-RP déposée le 23 décembre 2022, M. BENISSAN Amehoun Tete, profession : resp. financier demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03ha 48a 08ca, situé à Nyivé connu sous le nom de Fiokpo commune de Amou 1, et borné : au Nord par la propriété FOFOE Kossi, au Sud par la propriété ADAYI Ankuwa, à l'Est par l'emprise de la Rivière Blivi et à l'Ouest par la propriété AZIADOR Kossi Adima et la Route Nyivé-Kalakala de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05878-RP déposée le 23 décembre 2022, M. BENISSAN Amehoun Tete, profession : resp. financier demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 83a 11ca, situé à Nyivé connu sous le nom de Fiokpo commune de Kloto 1, et borné : au Nord par la propriété BOLEMEGBE Adovi, au Sud et à l'Ouest par la propriété TATA Komi Dzoboku et à l'Est par la propriété AKPAKU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05879-RP déposée le 23 décembre 2022, M. TOMETY Yaovi Djivénou, profession : ingénieur hydraulicien demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à Atakpamé connu sous le nom de Kpotamé commune de Ogou 1, et borné : au Nord et à l'Est respectivement par les lots N° 191 et 192B, au Sud par un passage de 6 mètres et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05879-RP déposée le 23 décembre 2022, M. TOMETY Yaovi Djivenou, profession : ingénieur hydraulique demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 98ca Situé à Atakpamé connu sous le nom de Kpotamé commune de Ogou 1, et borné : au Nord et à l'Est par les lots N° 191 et 192B, au Sud par un passage de 6 mètres et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05880-RP déposée le 23 décembre 2022, M. AGBO Kossi Akphonse, profession : inspecteur des douanes demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05ha 12a 59ca, situé à Kpédomé connu sous le nom de Haké-Ouest commune de Haho 3, et borné : au Nord par la Route Akpakpakpé-Ehoui de 20 mètres, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKOLI et à l'Est par la propriété KOLOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05881-RP déposée le 23 décembre 2022, M. AGBO Kossi Alphonse, profession : insp. des douanes demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 08ha 00a 06ca, situé à Hahomégbé connu sous le nom de Kpodji Kopé commune de Haho 1, et borné : au Nord et à l'Ouest par la propriété AFANGBEDJI, au Sud par la propriété AFANGBEDDJI et celle VOUDOLY Koffi et à l'Est par la Route Notsè-Kpodji Kopé de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°05882-RP déposée le 23 décembre 2022, Mme YAKPO K. Joseph- Light, profession : étudiant demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à Atakpamé connu sous le nom de Sada commune de Ogou 1, et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la Collectivité GANDJI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05883 -RP déposée le 23 décembre 2022, M. SENAH Dominique Georges, profession : comptable demeurant aux USA et domicilié aux USA, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 00ca, situé à Kpalimé connu sous le nom de Wumé commune de Kloto 1, et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GIDIGIDI et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05884 -RP déposée le 23 décembre 2022, M. NANGUERI Komi, profession : gestionnaire demeurant aux USA et domicilié aux USA, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Atakpamé connu sous le nom de Sada commune de Ogou 1, et borné : au Nord par la propriété KEWOU Djo, au Sud et à l'Est par la propriété ASSOGBA Tossou et à l'Ouest par une rue en projet de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05885 -RP déposée le 23 décembre 2022, M. NANGUERI Komi, profession : gestionnaire demeurant aux USA et domicilié aux USA, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Atakpamé connu sous le nom de Sada commune de Ogou 1, et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité AKPATCHOU et au Sud par une rue en projet de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05886 -RP déposée le 26 décembre 2022, M. DOH Kodzo Woloanyo, profession : prêtre demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10ha 22a 78ca, situé à Kpélé connu sous le nom de Godzo commune de Kpélé 1, et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBEKPONOU et à l'Ouest par la propriété EKLOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05887 -RP déposée le 26 décembre 2022, Mrs. DOH Kodzo Woloanyo & DOTEY Mensah Iko, profession : prêtres demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 09ha 72a 47ca, situé à Kpélé connu sous le nom de Goudévé Commune de Kpélé 2, et borné : au Nord et au Sud par la propriété ATSOU Gbadjigo, à l'Est par la propriété TSOGBE Eguy et la propriété TSOGBE Victor et à l'Ouest par la propriété MEDENGBLE.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05888 -RP déposée le 26 décembre 2022, M. AWANDI Modena, profession : ingénieur telecom demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05ha 21a 94ca, situé à Agou Adzakpa connu sous le nom de Adzakpa Commune de Agou 2, et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ANTHONY et à l'Est par la Route Assafo-Kopé – Amavenou de 35 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05889 -RP déposée le 27 décembre 2022, M. AZANKPO Komlanvi, profession : enseignant demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 85ca, situé à Atakpamé connu sous le nom de Agbonou-Ogbadji commune de Ogou 1, et borné : au Nord par la propriété ASSOGBA et celle OKOUTO, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 18 mètres chacune et à l'Est par la propriété OKOUTO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05890 -RP déposée le 27 décembre 2022, M. GALLEY Komi A. profession : retraité demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02ha 26a 38ca, situé à Agomé Kpodzi connu sous le nom de Badomé commune de Kloto 1, et borné : au Nord par la propriété GOKA, au Sud et à l'Est par la propriété DZAHINI et à l'Ouest par la propriété JANVIER.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05891 -RP déposée le 27 décembre 2022, M. DOKOE Tonou, profession : agent de service OTP, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 15ha 05a 33ca, situé à Agou-Nyogbo connu sous le nom de Eklui-Litoè commune de Agou 1, et borné : au Nord par la propriété GBOSSOUH Foli, au Sud et à l'Ouest par la propriété NUMADZI et à l'est par la propriété de la Collectivité HEFONU DZOMALI TAHI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05892 -RP déposée le 27 décembre 2022, M. DJONNA Dorouwa, profession : commerçant demeurant à Atakpamé et domicilié à Atakpamé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02ha 95a 52ca, situé à Kpédomé connu sous le nom de Tsinigan commune de Haho 3 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la AFEDJI Degbè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05893 -RP déposée le 27 décembre 2022, Mme AJAVON Ayoko, épouse AKAKPO, profession : couturière demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03ha 00a 08ca, situé à Amoussoukopé connu sous le nom de Tomefa commune de Agou 1, et borné : au Nord et à l'Est par la propriété DZIBA K. Emile, EKOU K. Dzido et DZIBA Akouvi, au Sud par la propriété DASSIVA Kodjo et à l'Ouest par la propriété AZIALE K. Salmon.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05894 -RP déposée le 27 décembre 2022, M. KOUROUFEI Koussouwe, profession : exploitant agricole demeurant à Amakpapé et domicilié à Amakpapé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10ha 68a 61ca, situé à Notsè connu sous le nom de Kpekpatsé commune de Haho 1, et borné : au Nord et à l'Est par l'emprise d'un ruisseau, au Sud par la Route Kloegname-Agoto de 20 m et à l'Ouest par la propriété NOUMONVI Norbert.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05895 -RP déposée le 27 décembre 2022, M. KEGBE Agognon, profession : directeur de société demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Djémégni connu sous le nom de Kpové-Marché commune de Haho 2 et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KOUNAKOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05896 -RP déposée le 27 décembre 2022, M. KOFFI Kwaku Mawuena, profession : sans profession demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03ha 57a 48ca, situé à Amoussokopé connu sous le nom de Fové commune de Agou 2 et borné : au Nord par la Route Amoussokopé – Loviza-Kopé de 30 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété JOHNSON et à l'Est par la propriété JOHNSON et la propriété JEAN PIERRE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05897 -RP déposée le 27 décembre 2022, M. LAWSON-AYEKU Boevi Akpo, profession : prêtre demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, Mandataire de la Société «Marianistes du Togo », demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 44a 93ca situé à Agou Gadja connu sous le nom de Avétonou commune de Agou 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété YOUKOU Abia Agbalè et à l'Ouest par la Route Nationale N° 1 de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société « Marianistes du Togo » et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05898 -RP déposée le 27 décembre 2022, Mme AGBOSSOU Adjoa Philomene, profession : revendeuse demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 09a 99ca, situé à Gadja connu sous le nom de Avétonou commune de Agou 1, et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KANGNIGAN et à l'Ouest par la propriété AGBLE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05899 -RP déposée le 27 décembre 2022, M. M'BONDJA Issifou Kwami, profession : chaudronnier demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 44a 93ca, situé à Gadja connu sous le nom de Avétonou commune de Agou 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBLE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05900 -RP déposée le 27 décembre 2022, M. EKLOU Folly Roger, profession : contrôleur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 40a 89ca, situé à Amoussokopé connu sous le nom de Xlétivi kondji commune de Agou 2 et borné : au Nord par une rue en projet de 10 m, au Sud par un passage de 8 m, à l'Est par la propriété AGBEVE, celle LANYO et celle EKOE et à l'Ouest par la propriété BAVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05901 -RP déposée le 27 décembre 2022, M. EKLOU Folly Roger, profession : contrôleur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06ha 04a 17ca, situé à Lankui connu sous le nom de Didivé commune de Agou 2 et borné : au Nord et à l'Est par la propriété TOHIBOZO, au Sud par la propriété ATI et à l'Ouest par la propriété AZIATI Kevin, celle DAO Alphonse et celle ATTI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05902 -RP déposée le 27 décembre 2022, M. EKLOU Folly Roger, profession : contrôleur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 53a 88ca, situé à Agou Tavié connu sous le nom de Gadzépé commune de Agou 1, et borné : au Nord par la propriété DOFO, au Sud et à l'Ouest par la propriété KUGBAGBO et à l'Est par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05903 -RP déposée le 27 décembre 2022, M. EKLOU Folly Roger, profession : contrôleur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14a 59ca, situé à Amoussoukopé connu sous le nom de Lomnava commune de Agou 2, et borné : au Nord par la propriété ANYIKO Komi Linus et la propriété HAVON Edem, au Sud par la propriété AYIGAH, à l'Est par la Route Nationale N° 5 de 70 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.